

Position de l'APC à joindre à la prise d'acte du calendrier scolaire 2022-2023 proposé par le rectorat qui n'est que la déclinaison du calendrier français jacobin de Dunkerque à Tamanrasset. Il est temps que l'assemblée face acte de souveraineté et propose son propre calendrier scolaire qui, au-delà de simples dates concédées comme le 8 septembre ou le 8 décembre, doit prendre en compte les réalités culturelles, environnementales et climatiques de la Corse doit aussi tirer enseignement des rythmes scolaires en vigueur dans les pays offrant le maximum de réussite éducative.

Pour sa part l'APC a fait part de propositions basées sur les constats suivants :

- La rentrée le 3 septembre est trop précoce et elle est la seule en vigueur dans les pays méditerranéen
- Les calendriers scolaires de tous les pays européens sont tous décentralisés
- Aucun pays européen ou occidental n'a adopté ces rythmes scolaires notamment avec la durée des vacances de la Toussaint.

Pour sa part l'APC propose un calendrier basé sur ce qui se fait dans les autres pays méditerranéens voisins de l'Italie et de l'Espagne :

- Pas de rentrée scolaire avant le 10 septembre, des vacances de la Toussaint d'une durée d'une semaine.
- Fin du troisième trimestre scolaire au maximum au 1^{er} juillet.
- Raccourcir les vacances intermédiaires d'hivers et de Pâques
- Faire coïncider les vacances de Pâques avec la semaine sainte.

Proposition de base faite par l'APC pour l'année 2022-2023

Rentrée le lundi 12 septembre 2022

Vacances Toussaint vendredi 21 septembre - Mardi 2 novembre 2022

Jeudi 8 décembre 2022 férié

Vacances de Noel vendredi 16 décembre 2022 – Mardi 3 janvier 2023

Vacances d'Hivers mercredi 15 – Lundi 27 février 2023

Vacances de Pâques vendredi 3 mars – jeudi 16 mars 2023

Fin de l'année scolaire vendredi 30 juin 2023